



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 36307

Texte de la question

M Jean-Jack Queyranne attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les orientations de la loi de finances 1988 en matière d'enseignement public agricole. Il s'étonne de la disparité des moyens accordés à l'enseignement privé (+ 17,6 p 100) et ceux affectés à l'enseignement public (+ 4,3 p 100), alors que ce dernier a largement démontré sa qualité. Une telle orientation risque d'entraîner une dévalorisation de l'enseignement public agricole, dont la situation se détériore en raison des insuffisances en personnel. Pourtant, l'enseignement devrait constituer une véritable priorité ; il en est de même pour la recherche particulièrement mal soutenue comme en témoigne la baisse des crédits accordés à l'Institut national de la recherche agronomique. Il lui demande donc s'il entend redonner à l'enseignement public agricole et à la recherche les moyens nécessaires à une politique cohérente de modernisation de l'agriculture.

Données clés

Auteur : [M. Queyranne Jean-Jack](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36307

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 522